



Groupement Belge des Pédiatres
de langue Française ASBL

www.gbpf.be

Président
Dr Pierre PHILIPPET

Vice-président
Dr Jean EVRARD

Secrétaire administratif
Dr François KANEN

Trésorier
Dr Laurent HOUTEKIE

Secrétaire scientifique
Dr Françoise MASCART

Conseil d'administration :
Dr Christophe BARREA
Dr Caroline GENIN
Dr Liliane GILBERT
Dr Marie HOYOUX
Dr Philippe LANNOO
Dr Marianne MICHEL
Dr Lucie ROUFFIANGE
Dr Nathalie VAN HOOREBEECK
Dr Alexandre ZELIGZON

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Le Groupement Belge des Pédiatres de langue Française (GBPF) organise depuis plus de 30 ans des journées scientifiques ouvertes à TOUS les pédiatres du pays, au rythme de deux par an, l'une au printemps et l'autre en automne.

C'est, entre autre, grâce au soutien des firmes pharmaceutiques et diététiques que ces réunions peuvent se réaliser. Nous vous en sommes très reconnaissants, d'autant que ces congrès connaissent une fréquentation soutenue et que nous comptons régulièrement dans notre assistance plus de deux cents participants dont la grande majorité sont des pédiatres.

Le programme scientifique de la journée, un samedi de 8h30 à 18h, comporte quatre pauses café et/ou sandwiches se déroulant au milieu des stands d'exposition, ce qui permet aux différents sponsors un minimum de trois heures d'échanges avec les pédiatres participants (universitaires, hospitaliers, privés).

Le programme et les détails pratiques de nos réunions sont communiqués par l'intermédiaire de notre site www.gbpf.be. Sous l'onglet « Firmes », vous y trouverez les différentes formules de sponsoring et de soutien que nous vous proposons.

Si votre société manifeste de l'intérêt pour notre prochaine organisation, merci de nous renvoyer le formulaire de sponsoring qui vous est communiqué en annexe avec les tarifs en vigueur.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter la société **Act-Wise**, notre partenaire dans l'organisation, à l'adresse manon@act-wise.be et/ou visiter notre site www.gbpf.be, rubrique « Firmes ».

Le Dr P. Philippet, responsable du sponsoring au GBPF peut également être contacté par mail (pierre.philippet@chc.be ou sponsor@gbpf.be).

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette information,

Sincèrement vôtre,

Dr Françoise Mascart
Secrétaire scientifique

Dr François Kanen
Secrétaire administratif

Compte BE43 3101 1741 0001
BIC BBRUBEBB

TVA BE 0422.675.718

pediatres@gbpf.be

Siège social :
Dr Marianne MICHEL
Drève du Château de la Motte,
1A

Dr Pierre Philippet
Président
Responsable Sponsors

COMMENT DEVENIR SPONSOR ?

Envoyez le formulaire ci-dessous avec vos coordonnées à manon@act-wise.be pour confirmer votre sponsoring pour le prochain congrès. Une confirmation vous sera envoyée endéans maximum 3 jours.

Pour la répartition des stands, nous adoptons le principe du « premier inscrit, premier servi ».

Toute annulation doit être communiquée par écrit à Act-wise. Les conditions qui s'appliquent dès le moment que votre sponsoring est confirmé par Act-Wise :

- Plus de 2 mois avant le congrès : 0% du montant total sera facturé. Il faut tenir compte d'un coût administratif de €50 hors TVA.
- Entre 3 semaines et 2 mois avant le congrès : 50 % du montant total sera facturé + un coût administratif de €50 hors TVA.
- Moins de 3 semaines avant le congrès : 100 % du montant total sera facturé + un coût administratif de €50 hors TVA.

FORMULES SPONSORING

➤ Formule PLATINUM donne droit à :

Coût : €6000 hors TVA

- Un stand de 8 m² (4x2 m)
- Visibilité de votre logo pendant toutes les pauses et sur la communication avant, pendant et après le congrès.
- Un lien vers votre site web.
- Mentions sur le document de synthèse du congrès.
- Inscription au congrès de 4 personnes.

➤ Formule GOLD donne droit à :

Coût € 3.000 hors TVA

- Un stand de 4 m² (2x2 m)
- Visibilité de votre logo pendant toutes les pauses et sur la communication avant, pendant et après le congrès.
- Un lien vers votre site web.
- Mentions sur le document de synthèse du congrès.
- Inscription au congrès de 2 personnes.

➤ Formule SILVER donne droit à :

Coût : € 1.500 hors TVA

- Un stand de 4 m² (2x2 m)
- Visibilité de votre logo pendant toutes les pauses et sur la communication durant le congrès.
- Inscription au congrès de 1 personne.

FORMULAIRE DE SPONSORING

Nom du congrès*

Nom de la société*

Personne de contact*

Fonction dans la société*

Adresse*

Numéro de téléphone*

Numéro de GSM

Numéro de FAX

Adresse e-mail*

Numéro TVA*

Nous travaillons avec des PO OUI NON

Soumis à Mdeon* OUI NON

**Veuillez remplir les champs obligés afin que votre demande puisse être acceptée.*

Nous confirmons le sponsoring du congrès GBPF du (date JJ/MM/AAAA) pour un montant de (hors TVA).

Date:

Date:

Signature du sponsor:

Signature de l'organisation :

Veuillez envoyer le formulaire rempli à christophe@act-wise.be

TERMS ET CONDITIONS

All prices are exclusive of VAT (21 %).

All activities organised by companies involving participants in the Congress have to be decided in consultation with the organizing scientific committee;

A booth during the symposium can only be reserved by returning the signed sponsorship form. No sponsorship will be accepted, based on a verbal agreement or even by email. We will only accept your sponsorship if you have applied via the sponsor form;

In case the partnership between the organizing committee and the sponsor becomes untenable or hindered by unforeseen circumstances through damage or destruction caused by fire, war, public enemy or acts of God or terrorism, beyond the organisation' control and without his fault or negligence; the organisation may elect to terminate the sponsorship agreement at any time upon written notice of cancellation to sponsors, who shall not construe this notice as a right to a possible claim in respect with damage and/or compensation;

After the settlement of all outstanding and pending accounts, all remaining monies, if any, shall be divided equally among the exhibitors and sponsors, proportionally with the sums paid by them. This payment will be made with the express understanding that sponsors shall have no recourse whatsoever to legal action against the organization or organization committee;

The organization reserves the right to alter time schedules. Deferring the congress date, alteration of the time schedule or change of venue eventually made by the organization shall not justify partial or total cancellation by the sponsors;

Sponsoring companies will receive an official invoice upon reservation for the total amount (incl. VAT). All booths must be paid before the start of the congress. If not, the organization is allowed to cancel the sponsorship immediately;

By participating to the congress with a booth, companies agree that neither the organization nor the organizing assume any liability whatsoever. Companies are requested to make their own arrangements in respect of insurances and organisation of their booth during the symposium. Sponsors are required to subscribe to public liability and property damage insurance for their equipment and/or merchandise, whether this equipment and/or merchandise is their own or of that of a third party, with the exception of the organisers' personal property which falls within their own responsibility;

In case of discussion only the court of Brussels is in charge.